

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle : Adoption du compte financier unique (CFU) 2025 de la 3CO et affectation de résultat

Séance du 23/04/2026

Délibération n°39

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 36

Absents : 4

Votants : 39

- dont « pour » : 39

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO), régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 16 heures au PER à Coconi, sous la présidence de Monsieur MADI OUSSENI Mohamadi.

Membres présents (36) :

ABDALLAH Antoine, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Rahadati, ABDOU Lahadji, ABDOU Mouayad, ABDOURAHAMANE Céline, ALIDINA Assani Chaka, ALLAOUI Mohamed, ANRIFADJATI Anli, ATTIBOU Zaïnati, BACAR Hamadi, BACO MARI Hadidja, BOÏNA MZE Salim, CHANRANI Daoudou, FARSI Chantal, GODESSA Mouhamadi, IBRAHIM Abdel-Latif, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, ISSILAMOU Hamada, KALIHINI Ankidati, MADI Issoufi, MADI OUSSENI Mohamadi, MADI-ASSANI Bibi Hadidja, MDALLAH Anlamati, MIKIDADI Madihali, MLOI Siti Ladhati, MOHAMADI Rayssa, MOHAMED Zaïnaba, MROIVILI Saïfilahi, NAKIDI Mounafati, OILADI Soïounati, BACAR Antufiat Said, SOUMAÏLA Abdallah, YSSOUFFI Hadia, YSSOUFI Chaïdati, TOIBIB Hifadhi.

Membre absent :

M. AMBDI Youssouf.

Membres absents représentés (3) :

Mme Anziza SALIM représentée par M. Antoine ABDALLAH ;

M. IBRAHIMA SAID Maanrifa représenté par Mme MDALLAH Anlamati ;

Mme MAHAMOUDOU Laouia représentée par M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Secrétaire de séance : Mme Mohamed Zainaba

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°34 du 11 avril 2025 portant adoption du budget 2025

Vu la délibération n°36 du 11 avril 2026 portant élection de M MADI OUSSENI Mohamadi, président de la 3CO,

Considérant la transmission du compte financier unique de la 3CO par le Trésorier Municipal de Mayotte,

Considérant que le compte financier unique (CFU) est le document de synthèse comptable et budgétaire retraçant l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses de la 3CO au titre de l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU 2025 présente un résultat de clôture de l'exercice qui doit être arrêté et affecté conformément aux règles budgétaires et comptables applicables aux EPCI à fiscalité propre ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2025 doivent être intégrés au budget de l'exercice en cours ou, à défaut, lors de la prochaine décision modificative, en application des règles d'affectation des résultats ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire d'adopter le compte financier unique de l'exercice écoulé et d'arrêter l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

D'ADOPTER le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest de Mayotte (3CO), tel que présenté par le comptable public, dont les résultats définitifs sont récapitulés comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	17 086 423,05	11 202 166,34	28 288 589,39
	Recettes réalisées (1)	B	2 627 613,56	11 543 937,91	14 171 551,47
	Restes à réaliser	C	1 323 204,37	0,00	1 323 204,37
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	11 188 052,93	20 875 040,02	32 063 092,95
	Dépenses réalisées (1)	E	4 286 282,37	7 885 492,13	12 171 774,50
	Restes à réaliser	F	3 946 184,98	0,00	3 946 184,98
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 658 668,81	3 658 445,78	1 999 776,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-529 936,01	9 672 873,68	9 142 937,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 188 604,82	13 331 319,46	11 142 714,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 622 980,61	0,00	-2 622 980,61
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-4 811 585,43	13 331 319,46	8 519 734,03

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les résultats détaillés figurent dans les états annexés à la présente délibération.

D'ARRÊTER l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

Affectation	Montant (€)
Report en section de fonctionnement (R002)	8 519 734,03
Affectation en section d'investissement (R1068)	4 811 585,43

D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux opérations comptables découlant de l'arrêté des comptes de L'exercice 2025.

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par la réglementation en vigueur, notamment la transmission au représentant de l'État à Mayotte pour le contrôle de légalité.

Fait et délibéré le 23/04/2025
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO
MADI GUSSENI Mohamadi

